

LES PRIORITES DE LA REGION GUYANE :

UN BUDGET REGIONAL 2010 RESPONSABLE.

Dans un contexte économique et financier fait d'incertitudes, nous avons clairement définis, depuis 2004 une feuille de route qui place l'éducation, le développement économique, la formation et l'emploi au premier rang de nos priorités. Nous n'avons pas dévié de cette ligne. La Région Guyane s'est également engagée dans la défense du pouvoir d'achat des Guyanais. Ainsi, la Région n'augmentera pas les taux de sa fiscalité en direction des ménages et des entreprises, respectant aussi sa promesse en faveur du maintien du pouvoir d'achat. C'est parce que nous avons anticipé et dégagé des marges de manœuvre par une gestion active de la dette régionale que nous pouvons aborder 2010 dans ces conditions.

LES DEPENSES D'INTERVENTION

Elles devraient s'élever à 106 760 238 € en 2010 et enregistrer une augmentation de 8,49 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation correspond au renforcement de l'action régionale dans le domaine de la formation professionnelle et de la dynamique économique.

FAVORISER L'EMPLOI

Le premier axe consacrera 53,73 % du budget régional soit 74 634 861,61 € à la mise en œuvre de sa politique en faveur de l'emploi. L'éducation et la formation professionnelle. L'enveloppe consacrée à l'éducation et à l'enseignement supérieur devrait atteindre un montant de 36 755 122,32 € en augmentation de 3,34 % par rapport à l'exercice précédent. L'éducation et l'enseignement supérieur 36 017 122,32 € y seront affectés en 2010, en augmentation de 3,58 % et se ventilent :

Pour l'investissement 19 945 000 €

- l'achèvement du lycée professionnel de Kourou II et de son équipement
- l'équipement du lycée de Mana (2ème tranche)
- l'aménagement des abords du lycée de Rémire II
- réhabilitation des lycées Melkior-Gané et Max Joséphine
- l'entretien par la réalisation de travaux de réparation dans les autres lycées régionaux.

Pour le fonctionnement 16 072 122,32 €

- lycées publics pour 14 195 096,32 € pour les dotations de fonctionnement, la rémunération des TOS ainsi que les travaux dans les lycées qui relèvent de la section de fonctionnement
- lycées privés pour 251 531 € pour les dotations de fonctionnement
- la sécurité (gardiennage) pour 1 260 495 €
- les autres services périscolaires et annexes pour 365 000 € tels que le réseau des familles hébergeantes, la gratuité des manuels scolaires les projets éducatifs et autres actions visant à mieux accompagner les jeunes durant leur scolarité.

Le montant de 738 000 € sera affecté à l'enseignement supérieur dont 37 500 € pour l'investissement et 700 500 € pour le fonctionnement.

La formation professionnelle

un budget de 20 841 401 € à la formation professionnelle soit une augmentation de 39,42 % : en section d'investissement, une enveloppe de 1 045 000 € sera consacrée à la participation régionale dans le cadre du lancement de l'office de formation dans le domaine de l'énergie solaire et des travaux et équipements prévus pour les centres de formation de l'AFPA et de Maripasoula.

En section de fonctionnement l'enveloppe budgétaire consacrée à la formation professionnelle apprentissage et des formations sanitaires et sociales devrait atteindre en 2010 un montant de 19 796 401 € en augmentation de 18,42 % et qui sera consacrée notamment : les services communs pour 1 960 713 € ; la formation professionnelle à hauteur

de 4 353 568 € et de 6 888 600 € au titre du Fonds Social Européen ; l'apprentissage pour un montant de 4 363 019 € et la formation sanitaire et sociale pour 2 230 501 €.

POUR SUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA GUYANE

Le développement économique constitue le deuxième axe majeur de la collectivité en faveur de l'emploi. La Région consacrera à ce secteur un budget de 17 038 338,29 €. Des actions transversales et communes pour 1 644 000 € dont les moyens affectés à la mise en place effective de Guyane Développement ; Recherches innovation pour 2 578 000 € ; agriculture, pêche et agro-industrie pour 2 176 214,13 € ; industrie, artisanat et commerce pour 3 518 142 €) avec l'abondement du fonds de garantie de 3M€ ; tourisme pour 1 755 000 € ; coopération pour un montant de 3 923 000 € avec le PO-Amazonie et Interreg ; environnement pour un montant de 1 443 982,16 €.

Aménager le territoire : la collectivité entend poursuivre sa politique d'aménagement du territoire qui doit être menée de front avec celle du développement économique. Elle consacrera donc un budget de 21 107 751,39 € à la réalisation de grands chantiers régionaux.

- en diminuant de 21,91 % son effort pour l'aménagement et le désenclavement avec l'achèvement du réseau haut débit,
- en maintenant de 0,76 % par rapport à 2009 son effort sur le transport aérien et fluvial,
- en augmentant de 9,04% son effort principalement sur les routes par l'achèvement de la route Saint-Laurent – Apatou et l'accompagnement de la collectivité régionale dans le Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI).

Les transports - Les routes et les infrastructures de base : 12 669 000 € dont 3 400 000 € à la liaison Saint-Laurent / Apatou et 19 000 € à l'entretien du giratoire Lamirande ; 1 250 000 € au renforcement de la route de Cacao sous forme de subvention et 8 000 000 € en termes de contribution régionale au Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI). Pour la période 2010-2015, l'engagement de la Région Guyane sera de l'ordre de 50 M€ à 54M€.

Nous maintiendrons notre effort dans le domaine de la continuité territoriale pour le déplacement des populations de l'intérieur en y consacrons un budget de 4 000 000 €. La somme de 50 000 € sera dédiée à l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du Dispositif d'Aide à Caractère Social (DACS). Nous reconduisons en 2010 le dispositif de détaxe de carburants dont bénéficient les artisans taxis pour un montant de 180 000 €.

La collectivité régionale consacrera un budget de 4 208 751,39 € au développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et au désenclavement de la Guyane pour l'achèvement du réseau haut débit de télécommunications.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA VIE DU CITOYEN

La collectivité régionale renforcera son effort dans le domaine de la qualité de vie du citoyen et y consacrera une enveloppe budgétaire de 11 017 625 € en augmentation de 2,39 %. Les interventions seront principalement orientées vers la Culture, l'Habitat, le Sport et la Santé.

Renforcer la cohésion sociale

Le domaine de la culture se verra allouée une enveloppe en augmentation de 4 794 185 €. Une partie de ces fonds sera affectée aux agences régionales qui œuvrent pour le compte de la Région en matière culturelle. Dans le domaine sportif une enveloppe de 1 418 000 € permettra de continuer à promouvoir l'émergence de potentiel de haut niveau et la construction de l'Institut de Formation et d'Accès au Sport de Haut Niveau ; à soutenir les déplacements des sportifs, à financer l'acquisition de petits équipements sportifs pour les associations et clubs , à participer au



financement et à , l'organisation de manifestations sportives et poursuivre ses contrats d'objectifs avec les ligues et comités et reconduire sa dotation au Palais Régional Omnisports.

Pour la jeunesse, la collectivité régionale interviendra à hauteur de 153 000 € pour les actions suivantes : l'aide à l'équipement du monde associatif pour 38 000 € ; Conseil Régional des Jeunes Lycéens qui se verra affecté une enveloppe de 10 000 € ; Le soutien aux associations de jeunesse et de loisirs pour 35 000 € et la reconduction de l'accompagnement du CRIJ pour 70 000 €.

Dans le domaine du logement, la santé et l'habitat, la collectivité régionale consacrera une enveloppe de 714 940 € en accompagnant divers projets du domaine sanitaire et social et s'appuiera sur l'Observatoire Régional de la Santé en Guyane (ORSG) pour la réalisation de ses missions en matière de santé. Pour l'habitat et le logement, la collectivité consacrera un budget en augmentation de 21,40 % en allouant des crédits de 3 937 500 €. Ces fonds permettront principalement de financer l'accession à la propriété ; l'amélioration du logement ; projet de développement et de rénovation urbaine ; logement pour Jeunes Travailleurs ; contrat régional stratégique territorialisé et le FRAFU.